

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DILUANT POUR DIES SPACERS
- **No CAS:**  
141-78-6
- **Numéro CE:**  
205-500-4
- **Numéro index:**  
607-022-00-5
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Diluant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG  
Espohlstraße 53  
D-49448 Lemförde  
GERMANY  
sdb@shera.de
- **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
+49 5443 9933-0 Ce numéro est disponibles pendant les horaires d'ouverture.  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, de 8 h à 15 h le vendredi.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**  
Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**



- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acétate d'éthyle
- **Mentions de danger:**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence:**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

### Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 1)

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

#### • Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### • 2.3 Autres dangers

#### • Résultats des évaluations PBT et vPvB:

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.1 Caractérisation chimique: Substances

#### • No CAS Désignation

141-78-6 acétate d'éthyle

#### • Code(s) d'identification

• Numéro CE: 205-500-4

• Numéro index: 607-022-00-5

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### • 4.1 Description des premiers secours

#### • Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

#### • Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### • Après contact avec la peau:

Laver au savon et à l'eau.

Peut provoquer le dégraissage de la peau après un contact prolongé. Utiliser une crème de protection pour la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### • Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### • Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas provoquer de vomissement. Risque d'aspiration!

Demander immédiatement conseil à un médecin.

#### • 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine.

Etourdissement.

Vertiges.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

### Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 2)

Perte de connaissance.

Nausées.

Troubles gastro-intestinaux.

- **Risques**

Risque d'oedème pulmonaire.

Peut provoquer l'aspiration des poumons si avalé et vomi, ce qui peut entraîner une pneumonie chimique et l'asphyxie.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Si cela peut être effectué sans danger, sortir les récipients de la zone à risque.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Ne pas inspirer les vapeurs.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Assurer une aération suffisante.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

FR

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Ne pas respirer les vapeurs.

Eviter la formation d'aérosols.

Veuillez respecter les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites en vigueur.

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Prévoir un refroidissement de secours en cas d'incendie dans les alentours.

Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les dispositions sur la protection de l'eau.

Prendre en compte les directives de stockage de fluides inflammables.

**· Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

**· Classe de stockage:**

3 - Substances liquides inflammables (selon la VCI (association de l'industrie chimique, association enregistrée))

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

141-78-6 acétate d'éthyle

VME 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

· DNEL: Aucune donnée disponible.

· PNEC: Aucune donnée disponible.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit:** DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 4)

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

**· Equipement de protection individuel:**

**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

**· Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Aucune mesure supplémentaire n'est généralement nécessaire si les valeurs limites d'exposition professionnelles ou autres valeurs limites sont respectées.

**· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:**

Dispositif de filtrage du gaz selon EN 14387 Type A (gaz organique/vapeurs, point d'ébullition > 65 °C . couleur typique brune.

**· Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

**· Matériau des gants:**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,6 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**· Temps de pénétration du matériau des gants:**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374).

Remplacer en cas d'usure.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

**· Protection du corps:**

Vêtement de protection résistant aux solvants.

Vêtements de protection antistatiques.

Selectionner l'équipement de protection personnelle selon la tâche et les effets possibles sur votre personne.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**· Indications générales**

**· Aspect:**

Forme:

Liquide

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 5)

<b>Couleur:</b>	Incolore
<b>Odeur:</b>	Fruitée
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH:</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Changement d'état:</b>	
<b>Point de fusion:</b>	-84 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	74 - 78 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-4 - -1 °C (PMCC)
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
<b>Température d'inflammation:</b>	≥ 425 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	2.1 Vol %
<b>Supérieure:</b>	11.5 Vol %
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non comburant.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	100 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,901 - 0,903 g/cm³
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b>	80 g/l
<b>les solvants organiques:</b>	Miscible avec de nombreux solvants organiques
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	0,66 log POW
<b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20 °C:</b>	0,44 mPas
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Teneur en solvants:</b>	
<b>VOC (CE):</b>	100,00 %
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- 10.2 Stabilité chimique** Éviter les chocs, la friction, la chaleur, les étincelles ou les charges électrostatiques.
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Dégagement de gaz / vapeurs légèrement inflammables.  
En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.  
Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosifs.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles**  
Agents oxydants, fortes.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 6)

Acide fort.  
Alcalis (bases).  
Métal.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Aucune donnée disponible.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	LD50	5620 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/l (Rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

EC50/48h 3300 mg/l (Algue (Scenedesmus subspicatus))

164 mg/l (Puce d'eau (Daphnia magna))

LC50/96 h 230 mg/l (Poisson (salmo gairdneri))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

- **Autres indications:**

diminution du COD: > 70 %

Biodégradable à 100 % en 28 jours (OCDE 301 D).

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W): 0,66

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Valeur DCO:** 1816 mgO<sub>2</sub>/g

- **Valeur DBO5:** 293 mgO<sub>2</sub>/g

- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit:** DILUANT POUR DIES SPACERS

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

· **Code déchet:**

Le code délimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code délimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

· **Catalogue européen des déchets:**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

UN1173

- **ADR, IMDG, IATA**



- **Classe**

3 Liquides inflammables.

- **Étiquette**

3

- **14.4 Groupe d'emballage**

II

- **IMDG, IATA**

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non.

- **Marine Pollutant:**

Attention: Liquides inflammables.

- **No EMS:**

F-E,S-D

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **No EMS:**

Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

L'envoi postal est impossible ou possible sous certaines conditions. Consulter les dispositions spéciales relatives à l'envoi postal.

(suite page 9)

FR

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 8)

· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E2
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Quantités exceptées (EQ):	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ):	1L
· Excepted quantities (EQ):	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

- **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.12.2015

Numéro de version 2

Révision: 11.12.2015

**Nom du produit: DILUANT POUR DIES SPACERS**

(suite de la page 9)

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

• **Sources:** Les données se basent sur les informations en provenance de pré-fournisseurs.

• \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR